

N° DRH-112/2025

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIER CADRE DE SANTE PARAMEDICAUX**

La Directrice par intérim du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse de DIJON,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- VU le Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé,
- VU l'avis de concours paru à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,

D E C I D E

Article 1^{er}: Un concours interne sur titres pour le recrutement d'infirmiers cadres de santé paramédicaux au Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon est organisé.

Nombre de postes : **4**

Article 2: Peuvent être admis à concourir :

- Les candidats fonctionnaires hospitaliers relevant des corps des infirmiers régis par les Décrets du 30 novembre 1988 et du 29 septembre 2010, titulaires du diplôme de cadre de santé et comptant au **1^{er} janvier 2025** au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités.
- Les candidats non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires du diplôme de cadre de santé et de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans les corps des infirmiers précités et ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours.

Article 3: Les dossiers de candidature, en cinq exemplaires, doivent être accompagnés impérativement de :

- Un curriculum vitae détaillé,
- Une lettre de motivation,
- Une attestation de situation administrative justifiant des cinq années de services accomplis au 1^{er} janvier 2025,
- Une photocopie des diplômes ou certificats.

Les candidatures doivent être adressées à Madame la Directrice du Centre Hospitalier La Chartreuse, Service DRH, 1 Boulevard Chanoine Kir – Boîte Postale 23314 – 21033 DIJON Cedex au plus tard le **lundi 22 septembre 2025** par courrier avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Le Directeur de l'établissement arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours, après avoir vérifié la complétude du dossier de candidature déposé par ces candidats et que ces derniers remplissent, à la date de clôture des inscriptions, les conditions exigées pour se présenter au concours.

Article 5 : Le concours consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury d'une durée totale de trente minutes se décomposant :

- en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un cadre de santé (durée de l'exposé du candidat : dix minutes) ;
- en un échange avec le jury (durée : vingt minutes).

Le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis au concours. Une liste complémentaire d'admission peut être dressée par le jury afin de pourvoir éventuellement aux postes disponibles, dans un délai d'un an.

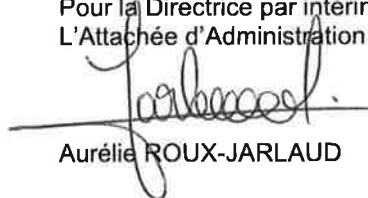
Article 6: Le jury du concours se réunira le **28 octobre 2025** après-midi.

Article 7: Le jury sera composé de :

- Madame Anne TAILLARD, Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Michelle BICHON, Directrice des Soins Infirmiers,
- Monsieur Pierre BESSE, Président de la Commission médicale d'établissement,
- Monsieur Nicolas MARTENET, Directeur des Ressources Humaines du CH de Semur-en-Auxois,
- Madame Nathalie E SILVA, Cadre de Santé du CHU de Dijon.

Article 8: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé via l'application Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Pour la Directrice par intérim et par délégation,
L'Attachée d'Administration Hospitalière,



Aurélie ROUX-JARLAUD